



Dilemme sur le choix de l'école

Par **PERIN**, le **24/02/2011** à **12:05**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis 2003 et j'ai la garde de mon fils agé de 10 ans. Son père a bien sur conservé son autorité parental et un droit de garde élargi (Mercredis et un week end sur deux). Mon fils doit rentrer au collège en sept et nous ne sommes pas d'accord sur le choix de l'école. Je veux le mettre dans une école privée alors que lui veut, pour ne rien payer, le mettre dans une école publique. Je voulais savoir quels sont les recours, démarches possibles pour resoudre ce dilemme !

Par **mimi493**, le **24/02/2011** à **12:21**

Faites dès maintenant, une requête au JAF mais sauf si votre fils présente des problèmes particuliers, le JAF se prononcera surement soit sur l'école publique du secteur, soit s'il accepte le privé, vous devrez en assumer, seule, tous les frais (ce qui est normal puisque c'est votre décision).

Attention, pour la suite des études, quand on commence le collège privée, c'est le lycée privée (on ne passe pas ainsi du privé vers le public à partir d'un certain moment) puis ensuite, les études avec admission sur dossier sont quasi-impossibles (donc encore école privée hors de prix dans le supérieur ou fac)

Par **PERIN**, le **24/02/2011** à **12:29**

Merci de votre reponse rapide !

Mon fils n'a aucun problèmes particuliers, il a une scolarité parfaite mais il est un peu influencable !! Ca m'embete un peu car même si je n'ai rien contre le public celle du secteur nous concernant n'a pas très bonne réputation. Concernant les frais je suis prête à en assumer seule les frais même si sur le principe je ne trouve pas ça normal. Je veux simplement offrir le meilleur pour notre fils et lui tout ce qu'il l'intéresse c'est de n'avoir rien à payer. Et puis surtout à titre très perso, qu'il me fait payer le fait d'avoir déménager à 50km de chez lui !